

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**MERCREDI 17 MAI 2017 – 11h**

---

## Procès verbal

Le quorum requis pour l'Assemblée Générale est de 166 (1/4 des écrans).

Le nombre de salles présentes ou représentées est de 366 écrans.

L'AG peut donc valablement délibérer.

Stéphane Libs et Aline Rolland ouvrent l'Assemblée Générale à 11h30, en compagnie de l'ensemble du Conseil d'Administration : Christine Beauchemin-Flot (Le Sélect à Antony) ; Sylvain Clochard (Le Concorde, Nantes) co-vice-présidents, Yves Méjean (Dôme Albertville et Chantecler Ugines), trésorier, Pascal Robin (Les 400 Coups, Châtellerauld) secrétaire, Martin Bidou (Louxor et Nouvel Odéon Paris, Astrée et Forum Chambéry, Club Grenoble, Sémaphore Nîmes ...), Bruno Boyer (Cinéma du Palais, Créteil), Paul-Marie Claret (Méliès, Saint-Etienne), Aurélia Di Donato (Les Ecrans de Paris), Céline Delfour (Nestor Burma, Montpellier), Frédérique Duperret (Cinéma Comoedia à Lyon) et Béatrice Boursier, déléguée générale.

Ils remercient l'AFCAE d'accueillir l'AG du SCARE dans la salle du 60<sup>ème</sup> et saluent la présence de : Madame le Médiateur du cinéma, Laurence Franceschini, et sa collaboratrice Isabelle Gérard, d'Alain Auclair, Président de la commission Art & Essai, du CNC : Xavier Lardoux, directeur du cinéma, Lionel Bertinet directeur adjoint, Corentin Bichet chef du service de l'exploitation, et Dorothée Duval ; Richard Patry, Président de la FNCF, François Aymé Président de l'Afcae. Ils saluent également les partenaires qui permettent de perpétuer le traditionnel déjeuner : ComScore. Eric Marti son directeur général, partenaire historique. Ce dernier présentera à la fin de l'AG une nouveauté : le bilan Art & Essai 2016 ; Monsieur Goncalves, agent d'assurance, qui a étudié et propose une assurance cinéma spécifique pour les adhérents du SCARE, Thierry Delpit et Marie Razin de Cinego ; Patrick Farcy et son équipe de Côté Cinéma. Les Présidents remercient les partenaires. Le SCARE fonctionne grâce à ses seules cotisations et les partenaires permettent de perpétuer le déjeuner, qui représente un poste important.

### 1 - LECTURE DU RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE PAR LES CO-PRESIDENTS

#### 2 - LECTURE DU RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier est présenté par Yves Méjean, trésorier. Il commence par saluer la présence dans la salle de Denis Blum, son prédécesseur au poste de trésorier, durant de longues années.

Le bilan a été validé par le cabinet Yzico. L'exercice 2016 se clôture avec un résultat négatif de 7502 euros, en nette diminution par rapport au déficit de l'exercice 2015 qui était de 29 774 euros et celui de 2014 qui était de 20 308 euros.

Il indique que le bilan 2015 a été légèrement corrigé après l'AG en raison de charges relatives à cet exercice qui ce sont présentées après l'Assemblée Générale. En accord avec le cabinet Yzico, ces charges d'un montant de 1276 euros, ont été imputées sur l'exercice 2015 plutôt que sur 2016.

Il rappelle que le SCARE travaille à réduire le déficit, décidé et prévu depuis 2014. Il a été réduit en 2016 en raison de plusieurs facteurs favorables. Principalement une augmentation de près de 9900 euros des cotisations soit +12%. Etant assises sur les recettes des salles, celles-ci ont bénéficié automatiquement de l'augmentation de la fréquentation dans les salles Art & Essai en 2016. A cela s'ajoute l'effet des nouvelles adhésions qui se manifeste également. Yves Méjean rappelle que le choix des écrans que l'on décide de mettre à tel ou tel syndicat peu aussi avoir son importance dans les recettes du syndicat.

Le résultat de cet exercice est également lié à la participation des partenaires au déjeuner de Cannes en 2016, ComScore et Globecast, qui a permis de réduire le coût de ce déjeuner.

Enfin, de nouveaux placements financiers, décidés depuis fin 2014 et mis en place progressivement ont pleinement fonctionné sur l'exercice 2016, bien que la conjoncture en la matière ne soit pas particulièrement favorable.

Il remercie Béatrice Boursier, déléguée générale, pour son implication et sa rigueur dans la gestion du syndicat.

### **3 - VOTES**

Le rapport moral et d'activités et le rapport financier sont votés à l'unanimité des présents et représentés.

### **4 - ECHANGES AVEC LES ADHERENTS**

#### **Réforme Art & Essai et écrêtement des subventions 2016**

Antoine Glémain du Vox de Mayenne, intervient pour souligner les bons aspects de la réforme Art & Essai, notamment ceux qui favorisent les établissements plus modestes et les primes labels et films Recherche dès l'automne 2017. Cependant, il regrette la manière dont a été communiqué l'écrêtement de 7% de l'ensemble des subventions. Pour de nombreuses salles, à indice et majoration équivalents, les primes liées à la réforme allouées en 2017 ne compenseront pas la baisse de 7%.

Stéphane Libs et Sylvain Clochard soulignent qu'il s'agit d'une année de transition, l'ensemble de la réforme n'étant pas mise en place. Les effets seront totalement visibles en 2018. L'année 2016 a été exceptionnelle et 2017 ne se profile déjà pas comme un aussi bon crû. Cependant, la réforme étant incitative, il faut s'attendre à ce qu'elle porte ses fruits avec des résultats Art & Essai encore meilleurs, ce qui est incompatible avec une enveloppe fermée.

Les salles qui fournissent un effort conséquent dans le domaine de l'Art & Essai le font de manière continue et il n'est pas normal qu'elles subissent des grandes variations de subventions d'une année sur l'autre. Il est nécessaire que le CNC réunisse les organisations représentant les salles - AFCAE, FNCF, SCARE - pour réfléchir aux moyens de corriger le problème.

Xavier Lardoux, directeur du cinéma du CNC, rappelle les efforts qui ont été réalisés cette année pour que le paiement de toutes les subventions soit effectué fin mai, juste après la commission nationale et remercie les équipes de Corentin Bichet, chef du service de l'exploitation et de Dorothee Duval. Il précise que les salles ont la possibilité de faire appel et que dans ce cas, la première subvention est versée sans attendre la décision de l'appel. La première partie de la réforme mise en place à l'automne, permettra de valoriser les labels et les films Recherche et Développement à moins de 80 copies, avec une dotation de 1 million d'euros supplémentaire, ce qui avec les 15 millions d'euros actés pour 2017, portera l'enveloppe finale 2017 à 16,135 millions d'euros, contre 14,85 millions en 2016.

Il précise ensuite les raisons de l'écrêtement de 7% des subventions 2017 : l'année 2016 a été une année Art & Essai forte, ce dont on peut se réjouir. Mécaniquement, les propositions de subventions à l'issue de la nationale frôlaient les 15,8 millions d'euros. Xavier Lardoux avait annoncé à la Commission Nationale que le CNC ne pouvait pas accompagner un tel effort, compte tenu notamment de la réforme. Il est conscient que les salles qui font le plus d'efforts et bénéficient des subventions les plus élevées, supportent une baisse importante en valeur absolue. Il indique les deux étapes possibles suivantes : l'appel et la dotation pour les labels et la diffusion des films RD de moins de 80 copies, dont bénéficieront particulièrement ces salles.

Stéphane Libs ajoute que le SCARE sera vigilant sur la mise en place de la réforme, qui est incitative mais à enveloppe fermée. Donc si elle porte ses fruits en faveur d'une plus grande exposition Art & Essai, il sera nécessaire de réévaluer l'enveloppe.

#### **Accès aux copies et situation parisienne**

Jean-François Merle, gérant les 7 Parnassiens, le Lincoln et les 5 Caumartin fait part de son inquiétude sur l'échéance de la fin des VPF et de l'accès aux copies, devenu un problème dramatique. Il précise que sa situation, face à deux circuits est également celle des salles de Province concurrencés frontalement par des circuits.

Stéphane Libs rappelle que le SCARE, les CIP et l'AFCAE se sont emparés du problème avec la Médiatrice. Deux réunions ont déjà eu lieu, associant le CNC, une prochaine va suivre en juin. Il souligne la gravité du problème qui menace la survie des salles et la nécessité d'observer l'évolution depuis 7 ans, au lieu de faire face à la situation dans l'urgence.

Aline Rolland ajoute qu'en effet, la situation en Province rejoint celle de Paris : les indépendants subissent la loi du marché imposée par les circuits à Paris et en Province également, avec une dégradation qui aboutit à des ajouts de copie chez un concurrent à la dernière minute, le lundi à 15h après que les grilles ont été établies ou encore la mise en place de 4 copies sur la ville dès lors qu'il s'agit d'un film à plus de 150 copies. Elle appelle à la solidarité sur ces questions, à aller en médiation ensemble mais aussi contre les circuits et pas seulement contre les distributeurs.

Xavier Lardoux rappelle les travaux sur l'évolution du marché parisien du CNC avec la Ville de Paris, la région Ile de France, le Médiateur du cinéma, partant du constat alarmant fait sur la Ville : alors que le marché national est en croissance sur les dix dernières années, le marché parisien est en baisse.

Une réunion aura lieu au mois de juin pour présenter les travaux. A partir de là, une concertation doit être réalisée avec l'ensemble des interlocuteurs, exploitants mais aussi distributeurs, afin de trouver des solutions. L'une des réponses peut être l'évolution de l'aide à la programmation difficile.

Par ailleurs, il rappelle la modification des textes législatifs encadrant les cartes illimitées, qui va permettre une plus juste rémunération des exploitants garantis par les émetteurs, à partir de décembre 2017. L'ordonnance, issue de la loi création de juillet 2016, a été ratifiée par le Président de la République lors du dernier Conseil des Ministres avant les élections Présidentielles et un décret a été publié.

Au sujet de la fin des VPF, il indique que le CNC a entendu les inquiétudes émanant notamment de la petite et de la moyenne exploitation au Congrès de Deauville, et a confié à l'inspection générale des affaires culturelles et l'inspection générale des finances une mission d'évaluation des économies et des coûts réalisés par la filière à la suite du passage au numérique. Sur la base de cette étude, disponible en juillet, le CNC entamera des discussions avec les professionnels pour déterminer si une suite pourra être donnée à la loi de 2010 sur la modernisation des salles.

Stéphane Libs réprecise la position du SCARE de voir une modification de répartition du retour du fonds de soutien, permettant un rééquilibrage entre distribution et exploitation mais aussi entre circuits et indépendants.

Vanessa Ode, de Cap Cinéma et Cinémovida témoigne de son appartenance au SCARE en étant un circuit et de sa manière de fonctionner en bonne intelligence avec ses concurrents. A Agen et Châteauroux notamment, les positionnements sur les films qui posent problèmes sont pris après concertation entre exploitants, avant d'appeler le distributeur. Cette pratique évite une grande perte de temps qui aurait été engendrée par le conflit.

Christine Beauchemin-Flot ajoute que le SCARE n'a pas une vision manichéenne à propos des circuits, ni trop utopiste mais il serait intéressant que la démarche soit plus généralement entreprise.

Olivia Reggiani, des cinémas Les Enfants du Paradis de Chartres et Fontainebleau, ajoute qu'il conviendrait aussi que les distributeurs, en particulier les gros indépendants, se positionnent de manière plus claire, en évitant de multiplier les copies sur certaines villes.

Claudine Cornillat, directrice du Max Linder à Paris et du Capitole à Suresnes, vice-présidente des CIP, témoigne de cette lutte quotidienne dans l'accès aux copies particulièrement acharnée à Paris. Dans cette situation précaire, les salles parisiennes continuent à être dynamiques par la création notamment d'une carte d'abonnement commune.

Chiara Dacco, déléguée générale des CIP, précise que 25 salles adhérentes proposeront cette carte à plusieurs entrées - 5 ou 9 - à partir de l'été. Les CIP ont un objectif de 10% des entrées des salles participantes (l'an dernier, 3 millions d'entrées ont été enregistrées), et que cette carte constitue le 2<sup>e</sup> moyen de paiement pour ces salles.

Martin Bidou, Louxor, Nouvel Odéon Paris, propose d'organiser une saisie automatique et systématisée du Médiateur, par collectif de salles parisiennes. Il donne l'exemple des difficultés rencontrées chaque semaine pour obtenir un film au Nouvel Odéon, mono-écran de Paris. Il est impossible et stigmatisant pour un exploitant dans cette situation d'aller chaque semaine en médiation, alors que ce serait plus facile d'anticiper et d'automatiser ce principe en groupe, ce qui pourrait avoir pour conséquence à terme une inflexion des plans de sortie des distributeurs en faveur des indépendants.

Stéphane Libs indique que cette idée avait été évoquée lors de la réunion sur la question parisienne avec la Médiatrice.

### **Implantations de multiplexes, CDAC/CNAC**

Luigi Magri, Cinéma Jacques Tati de Tremblay en France remercie le SCARE pour son investissement efficace en CNAC contre l'implantation d'un multiplexe qui menaçait son cinéma et un tissu de cinémas de proximité.

Cependant, il constate que des projets refusés en CNAC, sont représentés avec un nombre inférieur d'écrans et de fauteuils et sont alors autorisés. Il remarque aussi dans nombre de cas, quelques années suivant l'implantation d'un cinéma comportant un nombre de salles limité, une extension de fauteuils et de salles, dans la limite autorisée sans renouvellement d'autorisation.

Il souhaite que le SCARE travaille sur le sujet avec les autorités de tutelle et les partenaires.

Stéphane Libs indique que le SCARE travaille sur ces questions d'aménagement du territoire, comme il a été indiqué dans le rapport moral.

Sylvain Clochard, vice-président du SCARE, précise que le syndicat s'est investi plus fortement sur ces questions depuis notamment la demande exprimée à la dernière Assemblée Générale.

La question de la concurrence dans l'accès aux copies est liée à la question de la concurrence des nouvelles implantations, qui pour la plupart émanent de circuits et non d'indépendants. En plus du phénomène d'expansion de cinémas autorisés avec une taille plus réduite, qui s'agrandissent peu après leur implantation, existe le problème de la division de salles en plusieurs, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir d'autorisation.

Il serait nécessaire de faire évoluer les textes en fonction des observations sur l'évolution des refus et des implantations.

Xavier Lardoux indique que les travaux de la Commission Nationale d'Aménagement Cinématographique ont beaucoup évolué puisque sur les 18 derniers mois. Entre décembre 2015 et mai 2017, la CNAC a examiné 26 dossiers et a émis 13 refus, soit la moitié, alors que les autorisations atteignaient 70 % par le passé. Selon lui, la Commission joue son rôle de régulateur sans avoir non plus un rôle de censeur économique.

Pascale Puig directrice de Mon Ciné à Saint-Martin d'Heres, manifeste sa satisfaction au sujet du dialogue entamé par le SCARE auprès des élus municipaux et souligne l'importance de l'aménagement du territoire. Elle aimerait également savoir si un calendrier a été établi sur la fin des VPF, et avoir des précisions sur l'aide à la programmation difficile. Elle souhaite une plus grande transparence dans les plans de sortie des distributeurs. La tenue d'un relevé par régions des films refusés par un distributeur ou du nombre de copies, lui paraîtrait un outil utile, qui pourrait être réalisé par le CNC ou le SCARE.

Stéphane Libs indique qu'un tel suivi pourrait être réalisé dans le cadre du groupe du Louxor. Au sujet de l'après-VPF, le calendrier sera lancé quand l'étude du CNC sera présentée.

Le Club de Gap indique ses difficultés à se faire rembourser les VPF par les distributeurs, malgré des alertes auprès de la médiation du cinéma.

Laurence Franceschini, Médiateur du cinéma, confirme qu'elle reçoit et traite des cas similaires et invite à la contacter sur son adresse mail directement, ce qui peut faire gagner du temps.

Xavier Lardoux ajoute que le CNC peut actionner un autre levier dans ce cas : la suspension de l'aide à la distribution des sociétés qui ne seraient pas à jour de leurs paiements.

### **Recommandation des films avant sortie**

Stéphane Libs rappelle que le Conseil d'Administration du SCARE s'est prononcé contre cette mesure.

Xavier Lardoux précise que cette proposition est la condition préalable de la mise en place de l'accord signé le 13 mai dernier avec l'ensemble de la profession, accord qui crée des engagements de diffusion, dont l'objectif est l'accès à des films art et essai porteurs, à des salles d'agglomérations de moins de 50 000 habitants.

Les distributeurs doivent pouvoir s'engager un mois à l'avance sur des films Art & Essai et donc connaître la recommandation.

Il souligne néanmoins que le CNC sera très prudent sur les modalités qui seront discutées au préalable avec le SCARE notamment, pour éviter les effets pervers d'une telle recommandation. S'il s'avère que cela n'a pas de sens ou que cela perturbe totalement la programmation des salles, une remise en question sera opérée.

## **5 - PRESENTATION DU BILAN ART & ESSAI – COMSCORE/SCARE**

Eric Marti de Comscore, présente le bilan Art & Essai 2016, établi à partir des données recueillies depuis deux ans par le baromètre hebdomadaire de suivi d'activité des cinémas Art et Essai, mis en place avec le SCARE d'une part et à partir du suivi des films recommandés d'autre part.

### **A - Cinémas classés**

La couverture en 2016 du baromètre est de 971 cinémas Art et Essai, soit 84% des cinémas A&E et près de 2200 écrans, soit 80% des écrans A&E, ce qui permet une fiabilité des données. Il remercie les salles pour cette remontée des entrées.

La part du marché Art et Essai selon les critères ComScore est passée à 28,3% en 2016 contre 26,4 en 2015, soit une progression de 2,5% ce qui représente, rapporté à la fréquentation nationale et après les correctifs nécessaires, environ 6 millions d'entrées réalisées en plus dans les cinémas Art et Essai. C'est un petit peu moins que l'augmentation de la fréquentation nationale en 2016 : la majorité de cette augmentation s'est donc située dans les cinémas Art et Essai.

Au niveau de la répartition, au fil des semaines, le marché global fluctue très fortement avec des programmations saisonnières très fortes associées souvent à des jours fériés ou à des périodes de vacances, et également à certaines sorties de films. L'évolution de la fréquentation Art et Essai, suit sensiblement le même profil mais avec un effet d'amortissement très important, les variations les plus fortes sont amorties, aussi bien en plus qu'en moins.

Une analyse a également été effectuée par catégorie de salles classées et en fonction des labels.

Les cinémas de catégorie D et E ont un profil de fréquentation qui correspond exactement au profil de la fréquentation nationale tandis que la fréquentation des cinémas de catégorie C est sensiblement plus amortie. Elle est beaucoup moins sévère sur les catégories A et B.

Un point caractérise les catégories A et B et dans une moindre mesure C : un encéphalogramme plat et très bas entre le 8 juin et le 21 septembre. Il s'agit d'une période assez longue, pendant laquelle par contre, le marché global est actif.

Il y a peut-être lieu d'avoir une réflexion constructive. Beaucoup d'idées et de bonne volonté émergent, pour trouver des solutions intéressantes.

#### B- Films recommandés :

A partir de la fréquentation globale de 28,3% en 2016 des salles classées, on peut avoir une appréciation de la valeur ajoutée des cinémas Art et Essai sur les films recommandés. Quand un film réalise plus de 28,3% de ses entrées dans les cinémas d'Art & d'Essai, on peut estimer qu'il y a une valeur ajoutée dans le fait de placer le film dans les salles classées. Quand elle est inférieure il y a sans doute d'autres éléments, mais la valeur ajoutée est moins avérée.

Sur les 100 premiers films recommandés en terme de fréquentation, en 2016, 85%, soit une majorité importante, ce situe au dessus du 28,3% dans les salles classées, ce qui montre une corrélation très forte entre les films recommandés et les cinémas Art et Essai.

Parmi les 85 qui réalisent plus de 28,3 %, il y en a 42 qui sont au delà du double, c'est à dire au delà de 56% des entrées dans les cinémas Art et Essai.

Il y a 4 films qui ont fait moins de 14%, donc moins de la moitié de la part de marché moyenne dans les cinémas Art et Essai. A noter : les 15 films qui font moins de 28,3 % sont en général soit des films de genre, soit des films qui, de part leur combinaison de sorties ou leurs distributeurs ont certainement trouvé un public bien plus large.

De très beau succès sont signalés, comme la Palme d'or de l'an dernier qui a réalisé plus de 65% de ses entrées dans les cinémas Art et Essai ; *Merci patron* ! près de 78%, un autre films cannois, *Toni Erdmann* a fait 63,5% ; *Tout en haut du monde*, 81,6% et *Monsieur Bout de Bois*, en 63ème, avec 88,5%, est quasiment une exclusivité Art et Essai.

Par contre, un film comme *Dernier Train pour Busan*, 13,2 %, avait certainement un profil de fréquentation lié au fait d'être un film de genre.

En croisant un peu les données, résultat des films et résultat des cinémas, la part moyenne des entrées des films recommandés Art et Essai, tous cinémas confondus, était de 21,1% en 2016, en hausse de 1,2% par rapport à 2015. La même progression est observée dans les cinémas Art et Essai avec une part plus importante. La part des films recommandés dans les entrées des salles Art & Essai est d'environ 40% soit deux fois plus que sur l'ensemble du marché. Dans les salles de catégories A et B, les films recommandés Art & Essai représentent plus de 85% des entrées. En catégorie D, où la programmation est beaucoup plus large et, qui est, en terme d'effectif de cinémas, la catégorie la plus importante avec des cas beaucoup plus divers, la progression la plus importante est constatée : en 2015 la part des films recommandés était très légèrement inférieure à la moyenne, elle devenue supérieure en 2016, en hausse de 2,4%.

Le bilan sera disponible sur le site du SCARE.

#### **6 – ANNONCE DES RESULTATS DU VOTE**

L'annonce des résultats de l'élection partielle au renouvellement partiel du Conseil d'Administration est ensuite communiquée :

406 bulletins, 386 exprimés, 20 nuls.

Les membres du Conseil d'Administration élus ou réélus sont :

Stéphane Libs, Aline Rolland, Olivia Reggiani, Boris Thomas.

Stéphane Libs et Aline Rolland remercient les participants et les partenaires et clôturent l'Assemblée Générale à 13h.